



ÉLECTIONS Municipales

RÉSULTATS

Municipales

2020

ÉLECTIONS
MUNICIPALES 2020

Vos élus
| p.4

FÊTE
FORAINE

Mise en place d'une fête foraine
| p.7

CÔTÉ
COMMERCE

Les nouveautés
| p.13

ESPACE JEUNESSE

JUILLET 2020

(6 au 31 Juillet)



INSCRIPTIONS

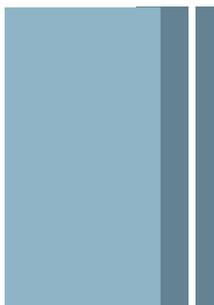
- Dès le 18 juin à la structure
- 20 jeunes par semaines (2 groupes de 10)
- Pas de réservations par téléphone
- Inscription à la semaine et non à la carte
- Dossiers complets exigés
- Paiement à l'inscription

EQUITATION



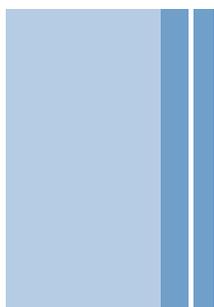
INFOS: Virgil au 06 59 71 75 35

SOMMAIRE



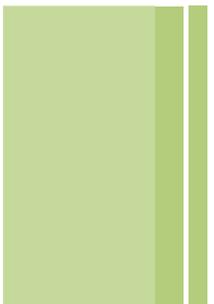
> A LA UNE :

- 4 Élections Municipales 2020
- 7 Fête foraine 2020
- 8 Travaux rue d'Amiens
- 9 Label "Terre de jeux 2024"



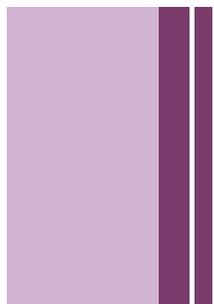
> ACTU MUNICIPALE :

- 10 Programme Culturel
- 11 Jeunesse & Sport
- 12 Commission Affaires Sociales



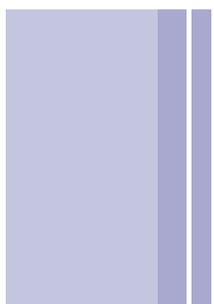
> COMMERCE LOCAL :

- 13 Vos commerçants vous informent



> VIE ASSOCIATIVE :

- 14 Les associations vous informent



> VIE PRATIQUE :

- 15 Informations diverses
- 25 État civil
- 26 Coupons
- 27 Agenda
- 28 St Just en image

Élections Municipales 2020

Actualité : Frans DESMEDT réélu Maire



« C'était un conseil complètement inhabituel. On a bloqué la salle des fêtes pour se réunir et nous avons tout répété en amont afin que tout se déroule vite et bien, car nous n'avions pas le droit de faire des réunions trop longues. »

Nous avons fait le choix de ne pas le faire à huis clos. J'ai préféré l'ouvrir plutôt que de le diffuser sur internet.

Personne n'est venu y assister dans la salle. Je le prends comme un signe de confiance de la part des St Justois »

- Frans DESMEDT

Le 15 mars dernier, lors du 1^{er} tour des élections municipales, plus de 30 000 communes ont élu leurs conseils municipaux au complet. En raison de la crise sanitaire, la loi du 23 mars 2020, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, a notamment prévu que les conseillers municipaux et communautaires, élus au 1^{er} tour, entreraient en fonction à une date ultérieure.

Le décret du 15 mai 2020 fixe la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus



Photo de groupe : campagne municipale 2020

au complet lors du 1^{er} tour des municipales, au 18 mai. La 1^{ère} réunion d'installation doit se tenir entre 5 et 10 jours, soit entre le 23 et 28 mai.

C'est le cas pour la commune de Saint Just en Chaussée qui a organisé, samedi 23 mai dernier, le conseil municipal d'installation de la ville, le 1^{er} d'un nouveau mandat pour Monsieur Frans DESMEDT, élu depuis mars 2001.

Un conseil municipal unique, puisqu'il s'est déroulé avec un public restreint, dans la salle des fêtes aménagée, afin de respecter les mesures barrières, la distanciation sociale et la protection des personnes vulnérables. A l'ordre du jour : l'élection du maire et de ses adjoints.

Frans DESMEDT, élu maire, voté à l'unanimité avec un conseil municipal entièrement derrière lui.

A ses cotés :

Adjoint(e)s : Monsieur Bernard DUBOUIL 1^{er} adjoint, Madame Catherine BONNET 2^{ème} adjointe, Monsieur Pascal BOURGETEAU 3^{ème} adjoint, Madame Laurette BRUNET 4^{ème} adjointe, Monsieur Patrick CONVERS 5^{ème} adjoint, Madame Martine BOURGOIN 6^{ème} adjointe, Monsieur Dominique RAUZIER 7^{ème} adjoint et Madame Yveline DESMEDT 8^{ème} adjointe.

Conseiller(e)s municipaux :

Guylaine FERNANDES - Christophe CHOQUET - Colette DOLLEZ - Bertrand HAMOT - Béatrice DELAMARRE - Matthias MATRON - Sarah FLAGOTHIER - Pascal FOVIAUX - Annie TREZEL - Thierry MOONEN - Michèle COULON - Vincent BERTHELOT - Catherine DELORMEL - Julien LENOBLE - Fanny BARRE - Cyril ROUSSEAU - Aya KONAN - Laurent KWAK - Marie-Charlotte VIGNE - Frédéric AUBRY

La ville de Saint Just en Chaussée a organisé, samedi 23 mai dernier, le 1^{er} conseil municipal d'installation, du **nouveau mandat de Monsieur Frans DESMEDT**



Frans DESMEDT
Maire



Bernard DUBOUIL
1^{er} Adjoint à la Sécurité,
Voirie et Travaux



Catherine BONNET
2^{ème} Adjointe aux Affaires
Sociales, Solidarité et
Jeunesse



Pascal BOURGETEAU
3^{ème} Adjoint Sports, Loisirs
et Espaces verts sportifs



Laurette BRUNET
4^{ème} Adjointe à
l'Administration Générale et
l'Urbanisme



Patrick CONVERS
5^{ème} Adjoint aux Affaires
Scolaires, Cantine et
Communication



Martine BOURGOIN
6^{ème} Adjointe aux Finances
Économie, Fêtes et
Cérémonies



Dominique RAUZIER
7^{ème} Adjoint aux Affaires
Culturelles, Patrimoine et
Jumelage



Yveline DESMEDT
8^{ème} Adjointe aux
Logements



**Guylaine
FERNANDES**



**Christophe
CHOQUET**



**Colette
DOLLEZ**



**Bertrand
HAMOT**



**Béatrice
DELAMARRE**



**Matthias
MATRON**



**Sarah
FLAGOTHIER**



**Pascal
FOVIAUX**



**Annie
TREZEL**



**Thierry
MOONEN**



**Michèle
COULON**



**Vincent
BERTHELOT**



**Catherine
DELORMEL**



**Julien
LENOBLE**



**Fanny
BARRE**



**Cyril
ROUSSEAU**



**Aya
KONAN**



**Laurent
KWAK**



**Marie-Charlotte
VIGNE**



**Frédéric
AUBRY**

A LA UNE

Fête foraine 2020



Fête foraine 2020 À partir du 10 juillet à 20h !

Loisirs : Petites animations, grande attention !

Avec leurs manèges, gourmandises et leurs musiques festives, la fête foraine communale ravit chaque année, petits et grands. Parce qu'elle est signe de festivités et annonce la période estivale, la **Municipalité est heureuse de vous annoncer la venue d'une fête foraine sur la commune !**

Bien que la situation actuelle soit exceptionnelle, nous avons mis en place toutes les mesures semblables pour garantir la sécurité de tous.

NOUS VOUS EXPLIQUONS :

Durant le confinement, il était indispensable de rester chez nous pour vaincre l'épidémie. Cette situation particulière a été une réelle retenue pour nos enfants, qui ont dû cesser leurs activités créatives, sportives et culturelles, causant ainsi l'isolement et surtout l'ennui !

C'est pourquoi la Municipalité s'est réunie afin d'étudier la mise en place d'une fête foraine pour les enfants. **MAIS ATTENTION ! NOUS RESTONS VIGILANTS**

La crise sanitaire a conduit à une situation inédite, mais aujourd'hui la sortie progressive doit être impérativement accompagnée des dispositions sanitaires adaptées. Les forains ont donc exposé leur protocole imposé par la Fédération des Forains de France, **obligatoire à la reprise de leurs activités.**

Cette corporation, reste attentive à la qualité, à la continuité et connaît l'importance de leur dynamisme pour l'animation des communes.

Ainsi ce guide méthodologique impose les nouvelles règles sanitaires liées au Covid-19 suivantes : espace réglementaire de **4 mètres** entre chaque étal, masques obligatoires, désinfections du matériel entre chaque personne, limitation du nombre d'entrées selon la capacité du manège, les règles sanitaires seront affichées et constamment rappelées par diffusion de messages...

Cette fête foraine se déroulera à partir de **vendredi 10 juillet à 20h jusqu'au dimanche 19 juillet**, place Théron :

- Tickets offerts par la mairie, valables le 15.
- Tickets 1/2 tarif le 17.
- Un ticket acheté un ticket offert le 19.



Travaux rue d'Amiens

Sécurité : *Le mois d'Août approche,
Les gros travaux commencent !*

Travaux réalisés par le Conseil Départemental de l'Oise d'une valeur de + 400 000 €

Voici quelques temps que la rue d'Amiens et Talbouis nécessitent une rénovation profonde des bandes de roulement avec changement des tampons d'assainissement et des bouches à clés du réseau d'eau pluviale.

La section impactée par ces travaux débute pour la **RD 916** au niveau de l'intersection avec la **RD938** (carrefour compris) et se termine au panneau de sortie d'agglomération en direction de BRETEUIL.

Les travaux auront lieu du 11/08/20 au 21/08/20.
par l'entreprise **EUROVIA**

Les travaux seront réalisés en deux phases :

- de nuit, à compter du **mardi 11 août jusqu'au vendredi 14 août**, sous déviation afin de ne pas bloquer l'activité des commerces et de la zone d'activité nord.

- de jour (*mises à niveau d'accessoire de voirie restantes*), les travaux auront lieu du **jeudi 17 août au vendredi 21 août**, réalisés sous circulation alternée.

Toutes les phases du chantier seront réalisées de manière à pouvoir rétablir la circulation en journée :

- **1^{ère} phase** : rabotage de la couche de roulement existante sur une épaisseur de 6 ou 7cm sur la totalité du chantier de manière à pouvoir circuler sur la grave bitume existante.

- **2^{ème} phase** : rabotage -10cm et remplissage grave bitume en suivant.

- **3^{ème} phase** : couche de roulement.

L'entreprise établira son phasage de manière à identifier sur chaque nuit les sections qui seront coupées, notamment pour la fermeture du carrefour **RD 938/916** ou l'accès à la zone d'activité.

La circulation sera coupée à 20h00 et rétablie à 6h00 au plus tard.

Le Centre Routier départemental de ST JUST se charge de la pose de la déviation. Les travaux sont réalisés par le Conseil Départemental de l'Oise, d'une valeur **de plus de 400 000 €**. L'entreprise EUROVIA se charge de la pose des barrages au droit du chantier ou de la mise en place de la signalisation réglementaire pour l'alternat, et en assure la responsabilité.



Saint Just estampillé

Sport : Nouveau label « Terre de Jeux 2024 »

« La fête sera plus belle si elle est partagée. L'héritage sera plus fort s'il est co-construit »

En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ambition du nouveau label «Terre de Jeux 2024 » est de rassembler la France pendant les semaines de compétition et d'atteindre **trois objectifs** :

- **Une célébration ouverte**, pour faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux,
- **Un héritage durable**, pour changer le quotidien des Français grâce au sport,
- **Un engagement inédit**, pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des jeux.

Ce label officiel « Terre de Jeux 2024 » vient récompenser chaque territoire engagé dans une démarche globale autour des jeux et c'est ainsi que la commune de Saint Just en Chaussée fut estampillée

« Terre de Jeux 2024 » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJO).

En effet, c'est avec beaucoup de fierté que Monsieur Frans DESMEDT a signé la convention officialisant ainsi le partenariat dans l'aventure des jeux Paris 2024.

La commune possède plusieurs atouts dans l'obtention de ce nouveau label, par sa vitalité sportive, l'implication de sa jeunesse, son label « Ville active et sportive » 2^{ème} laurier d'or , porté par ses nombreux adhérents sportifs de tous les âges et la belle réussite des clubs dans leur domaine. Mais aussi dans l'investissement de la commune lors d'événements tels que le Rallye Raid Sportif du Plateau Picard, permettant l'accueil de compétiteurs nationaux

et le dévouement d'une centaine de bénévoles à **chaque édition**.

À travers ce label, la ville s'engage à faire vivre l'aventure Olympique et Paralympique, lors de ses manifestations et de profiter de la dynamique des jeux pour mettre en valeur et accélérer les projets autour du sport.

Ce label « Terre de jeux 2024 » confirme de nouveau le développement et l'évolution de la politique sportive de la ville de Saint Just en Chaussée.



FIERS
DE REJOINDRE
L'AVENTURE
TERRE DE JEUX 2024



Médiathèque Anne Frank

Culture : *Ouverture, exposition, concert...*

Réouverture

L'équipe de la médiathèque Anne Frank a le plaisir de vous annoncer sa réouverture depuis le **mardi 12 mai** ! Néanmoins, au vu de la situation et pour garantir la sécurité de chacun, nos modalités de fonctionnement changent :

Nous limitons à **7 personnes** l'accès à la médiathèque (*enfants inclus*). Cet accès est exclusivement réservé aux retours et aux prêts de documents, vous ne pourrez pas consulter les documents sur place. Pour satisfaire un maximum d'utilisateurs, votre visite ne doit pas dépasser **plus de 10 minutes**. Des flèches au sol vous permettront de bien vous diriger dans la structure. Une fois que vous êtes entrés dans le hall, vous devez respecter la distanciation entre les lecteurs qui attendent en suivant le marquage au sol. **Pour le bien-être de vos enfants et de tous, nous comptons sur votre vigilance pour qu'ils respectent les gestes barrières.**

Après avoir rendu vos livres, vous devrez utiliser le gel hydro-alcoolique mis à votre disposition pour pouvoir choisir de nouveaux documents. Les horaires sont modifiés de façon à ce que nous puissions désinfecter les ouvrages rendus. Ils sont ensuite placés en **isolement durant 10 jours**. **L'accès aux ordinateurs et aux photocopies n'est pas possible pour le moment.**

Le succès de cette réouverture se fera grâce à la bonne volonté de tous. Nous avons à cœur d'assurer la sécurité de chacun.

Horaires :

Mardi : 9h-12h / 14h-17h

Mercredi : 9h-12h / 14h-18h

Vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 13h30 -16h30

Exposition

Exposition de Marie-France Annasse, artiste plasticienne, accompagnée de 11 autres artistes, intitulée " Maisons des esprits " du **1^{er} au 26 septembre**. Intervention de Martine Van Woerkens Mutterer autour de l'exposition " Maisons des esprits " le **vendredi 18 septembre à 20h30**.

Entrée gratuite.

Réservation : 03 44 19 35 28



Concert

Concert de Lucie Joy le **vendredi 25 septembre à 20h** à la Médiathèque.

Exploratrice et passeuse de mot, Lucie JOY et son CD « ON THE RUN » est sous le signe des éléments et de la résilience. Entre folk, rock, spoken word et mantras, elle vous livre une pop volcanique riche de textes poétiques engagés et touchants. C'est une voix chaleureuse, à la fois profonde et tendre qui vous invite à courir sous la Lune, rencontrer les sirènes ou encore renaître sous l'aile du phénix.

Gratuit et ouvert à tous.

Réservations : 03 44 19 35 28.

Service des sports

Projet : " Génération 2024 ", semaine olympique et paralympique pour les enfants



Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique et du projet " génération 2024 ", les élèves de CM1 et CM2 des écoles élémentaires de la commune de Saint Just en Chaussée ont été sensibilisés au handicap.

Le jeudi 6 février, les classes des écoles élémentaires, Bogaërt, Moulin et Valentin Haüy ont pu participer à des ateliers handisport au gymnase communal.

Cette journée a permis aux 128 élèves de s'initier à certaines pratiques sportives comme le basket fauteuil, à se déplacer sur un parcours comme le ferait un déficient visuel, de pratiquer la boccia (*pétanque*) et d'échanger avec des sportifs en situation de handicap. Une fresque a été réalisée par les élèves des trois écoles autour de 2024.

Cette journée fut très enrichissante pour tous ! Un grand merci au Comité Handisport de l'Oise pour leur venue ! Remerciements également aux éducateurs sportifs du services des sports de la commune de s'être rendus disponibles pour l'occasion.

Le CAMP' sports de St Just en Chaussée

Voici venu le temps des inscriptions du 2^{ème} séjour sportif pour les jeunes des associations de la ville !

Un camp en pension complète, à la mer, à Merlimont près de Berck et du Touquet, du **lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020**. Les documents d'informations et les dossiers d'inscriptions sont disponibles en ce moment dans votre association, en mairie ainsi qu'au gymnase municipal (*service des sports*) **jusqu'au 30 septembre**. Uniquement pour les enfants du CM2 à la 3^{ème} actuellement (2009 à 2005). Le programme sera connu et communiqué ultérieurement si les conditions sanitaires le permettent.

Vous pouvez vous renseigner sur ce camp en appelant le 06.63.31.13.92 ou par mail : sport@mairie-saintjustenchaussee.fr

N'hésitez pas à suivre notre page facebook !

 "Camp' sports mairie de St Just"

Service des sports

Nouveau : *Formation kayak*

L'activité kayak est en préparation. En effet les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la collectivité sont allés en formation deux jours avec la Fédération Française de Canoë Kayak afin de pouvoir encadrer les élèves de cycle 3 des trois écoles élémentaires de Saint Just en Chaussée.

D'autre part cette activité Kayak pourrait également être ajoutée et encadrée pendant certains accueils de loisirs.





CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

DOSSIER D'INSCRIPTION DISPONIBLE EN MAIRIE

Vous souhaitez être bénévoles pour participer à la mise en oeuvre du plan canicule ?

Contactez nous au 03 44 19 29 29

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



Eden Coupe

Offre : Profitez de l'été sans boucles !

Le salon de coiffure Eden Coupe vous propose :

- 20%

sur les lissages à la kératine

- Cheveux au dessus des épaules : **120 € (186€)**
- Cheveux mi-longs, niveau des épaules : **160 € (236€)**
- Cheveux longs en dessous des épaules : **200 € (286€)**

Shampooing + soin = **OFFERT**

(1 shampooing de 250 ml valeur de 14 € et 1 masque de 250ml valeur de 22 €). **Total offert 36 € !!**



Salon de Coiffure Eden Coupe

**73 rue de la Libération
60130 St Just en Chaussée
03 44 78 46 00**

Agence Supplay

Nouveau : Bondissons sur les opportunités !

Supplay a ouvert son bureau de recrutement à Saint Just en Chaussée :

**Agence Supplay
5 rue de Beauvais
03 44 51 62 00
bureaustjust@supplay.fr**

L'Agence est ouverte les **mercredis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**

**Supplay
Recrute en intérim**

Supplay
Intérim et recrutement

Le Régal & Vous

Nouveau : Une boutique de vente à emporter !

Salades composées, plats traditionnels, desserts et boissons vous sont proposés.

Même formule plat, dessert, boisson soft à 13 € ou avec bière à 14€.

**Le Regal & Vous
30 rue de Paris
09 52 19 10 68**

De 10h à 14h et 19h à 21h30



Saint Just / ALVA

Voyage : La Sicile, à l'hôtel "Le Pollina resort 4**"



" Le Pollina resort 4* "

Partez en voyage d'une semaine en Sicile à l'hôtel " Le Pollina resort 4* " situé sur la côte Nord de l'île, à 115km de l'aéroport de Palerme et 13 km de Cefalù

Le séjour, du **11 au 18 septembre 2020** vous est proposé au prix de **1050 €** avec deux excursions incluses. **Possibilité de prendre une chambre individuelle au prix de 196 €.** Pour tous renseignements complémentaire, appelez au **03 44 78 71 88** ou **03 44 78 74 31**

Saint Just Raid Aventure

Trail : Nouvelle édition de l'Orient'Oise le **5 et 6 septembre !**

Venez découvrir le raid multisport autour de Saint Just en Chaussée à travers **3 parcours au choix !**

RAID ÉLITE

Pour les acharnés de la boussole et de l'endurance : environ 24 heures de raid le samedi et le dimanche, à base de CO, Trail, R&B, O'VTT, tir, canoë. L'épreuve est **limitée à 40 équipes maximum**

5 & 6 septembre :

RAID ÉLITE

> Format 24h

> Manche de championnat de France

Dimanche 6 septembre :

> RAID AVENTURE (5h)

> RAID DÉCOUVERTE (2h)

Plus d'info : <http://www.orientoise.com/>

RAID AVENTURE

Niveau de difficulté facile mais épreuve assez longue (**5 heures**) avec de la course d'orientation, tir, VTT et Trail. Epreuve limitée à **50 équipes maximum.**

RAID DÉCOUVERTE

Epreuve de 2 heures le dimanche matin, ouverte aux débutants qui veulent s'initier à la course à pied, orientation, VTT, tir : parfait pour débiter et découvrir **le plaisir du raid multisports en famille !**





Labellisation « Maison France Service »

*Nouveau : Un label de plus pour la
Maison du Conseil Départemental de l'Oise*



"Jeudi 30 janvier a eu lieu le lancement de la nouvelle labellisation « Maison France Service » de la Maison du Conseil Départemental. La structure s'est vu certifier de ce label, comme 460 établissements en France. C'est un immense plaisir d'officialiser la qualité de service que rend la Maison du Conseil Départemental de l'Oise de la commune, aux administrés et aux extérieurs."

Frans DESMEDT - Maire de Saint Just en Chaussée
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise

Véritable lieu d'accueil ouvert à tous, la Maison du Conseil Départemental évolue et renforce ses attributions au service public. Elle permet de faciliter les démarches administratives des citoyens sur tout le territoire, en priorité dans les zones rurales et les quartiers prioritaires des villes, mais aussi d'**informer** et d'**orienter** les usagers dans les démarches de la vie quotidienne avec une plus grande accessibilité, simplicité et qualité de service renforcée.

La Maison du Conseil Départemental, doit garantir la présence d'au moins deux agents polyvalents en permanence, proposer une offre de services plus homo-

gène et répondre **au moins à 30 critères d'exigence** pour être homologuées du label « Maison France Service »

A Saint Just, la Maison du Conseil Départemental accueille beaucoup d'administrés. C'est ce qui a été mis en évidence lors du lancement officiel du label. D'autant plus que la structure a créé plusieurs passerelles avec l'AITT, la Mission Locale du Grand Plateau Picard, ou l'ADIL. Le socle des services au sein de la Maison France Service peut être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens, afin que chaque personne reparte avec des réponses.



Fonds de soutien Artisans / Commerçants

Aide : 100 000€ pour les très petites entreprises



« Nous avons conscience des difficultés que nos acteurs locaux ont dû traverser durant cette longue période de crise. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Plateau Picard a créé un fonds de soutien et une cellule d'accompagnements, pour nos très petites entreprises et indépendants du territoire »

- Frans DESMEDT : Président du Plateau Picard, Maire de St Just en Chaussée

UNE CELLULE DE SOUTIEN :

Cette cellule a pour but d'aider les petits entrepreneurs et les indépendants dans leurs démarches administratives afin de trouver et d'apporter des solutions et de continuer à relayer leurs demandes auprès des pouvoirs publics.

UN FONDS D'URGENCE :

Organisé en partenariat avec Initiative Oise Ouest, la première modalité d'aide aux entreprises est affectée sous forme de subvention de 500€ sans

remboursement. La seconde modalité d'aide est affectée sous forme de prêt d'honneur à taux zéro au dirigeant, d'un montant de 3 000€ maximum et dont le remboursement se fait mensuellement sur une durée de 12 à 24 mois avec un différé de remboursement de 6 mois renouvelable 1 fois sur demande, en cas de prolongation de l'impact de la crise sur l'activité ou par remboursement anticipé du prêt d'honneur par le paiement unique du solde dû.

Le débloqué du fonds se fera dès réception du dossier et par virement bancaire.

Le formulaire de demande d'aide d'urgence est à télécharger le site de la communauté de communes : cc-plateaupicard.fr

Initiative
oise ouest

Plateau Picard
Communauté de Communes

Masques jetables : impact environnemental

Santé : Masques jetés à terre, les incivilités se multiplient.

La pandémie de coronavirus va-t-elle donner naissance à un nouveau fléau ?

C'est une nouvelle pollution que l'on observe depuis le début du déconfinement, les masques jetés au hasard dans les rues, les parcs et les forêts.

Ce manque de civisme fait courir un gros risque de contamination aux agents du service de propreté de la commune. Ils sont quotidiennement contraints de les ramasser, au risque d'être eux-mêmes contaminés par le virus. Ces agents, qui assurent la continuité du service public afin de maintenir l'hygiène et la propreté au sein de notre commune, sont donc mis en danger face à de tels comportements et peuvent ainsi retransmettre très largement le virus !

450 ans

C'est le temps de décomposition d'un masque chirurgical

De plus, cette pratique a un immense impact environnemental ! Un masque chirurgical, met jusqu'à **450 ans à se désagréger**. Qui plus est, jeter un masque, notamment dans un caniveau, perturbe aussi le traitement des eaux usées. En effet, les masques ne se désagrègent pas et finissent par obstruer les tuyaux des réseaux d'assainissement et

entraver le bon fonctionnement des stations d'épuration. L'accumulation de ces déchets d'un nouveau genre, nécessite de nombreuses interventions évitables pour déboucher les canalisations obstruées et rétablir la performance optimale des installations de traitement des eaux usées.

135 €

Somme minimum risquée en cas de dépôt de déchets sur la voie publique

QUELS SONT LES RISQUES ENCOURUS POUR DÉPÔTS DE DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE ?

Face à cette brusque augmentation du nombre de masques jetés par terre, le gouvernement a décidé d'agir. Le Ministère de la Transition écologique a annoncé que l'amende pour l'abandon de déchets sur la voie publique allait passer de **68 € à 135 €**. Un montant qui pourrait **grimper jusqu'à 375 €** en cas de majoration pour non-respect de délais de paiement, **voire 750 € si la police établit un procès-verbal**.

Ce nouveau fléau est d'autant plus rependu, que les masques sont souvent à usage unique et que

les personnes qui s'en défont, ne savent pas très bien qu'en faire.

ALORS QUELS SONT LES BONS GESTES ? OU JETER LES MASQUES ?

Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelles **dédié, résistant** et disposant d'un système de **fermeture fonctionnelle**. Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé puis **conservé 24 heures**. Après ces 24 heures, ce sac doit être **jeté dans un sac poubelle pour ordures ménagères, ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables**.



Les chats errants

Législation : *La stérilisation, un geste qui sauve*

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de maîtriser leur population en contrôlant leur reproduction. Un couple de chat non stérilisé peut engendrer **plus de 20 000 descendants en 4 ans**.

Une seule solution a fait ses preuves : **LA STÉRILISATION**

Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'OMS (*Organisation Mondiale de la Santé*), respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie. D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer un rôle de filtre contre les rats, souris etc...



D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et les miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire.

1. LES CAUSES DE LA PROLIFÉRATION :

Une des principales causes de la prolifération est l'**abandon**. En effet, un maître irresponsable qui continue d'abandonner ou de faire reproduire son animal, car il ne prend pas le soin de le faire stériliser, se retrouve avec une portée de **4 à 6**

chatons et ceci jusqu'à 4 fois dans l'année. Les chats ne trouvant pas de famille, se retrouvent généralement livrés à eux-mêmes, dans la rue.

2. RAPPEL DES OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES :

Le propriétaire ne doit pas laisser son animal errer sans surveillance. Il est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. **Tout chats de plus de 7 mois depuis le 1^{er} janvier 2015 doit être identifié et stérilisé**. Dans le cas contraire, ces animaux, seront conduits à la fourrière pendant 8 jours. Si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et la mairie peut procéder à une campagne de stérilisation et d'identification au nom de la commune ou de ladite association partenaire ou de faire part à la cession à titre gracieux de l'animal à une association de protection animale reconnue d'utilité publique. Si vous reconnaissez votre animal « perdu » et qu'il n'est pas identifié, même une photo ressemblant ne suffit pas pour prouver que c'est le vôtre. Vous ne serez légalement plus son propriétaire sauf si vous souhaitez l'adopter.

3. CAS PARTICULIER DE CHATS LIBRES :

« L'errance des chats en France est un phénomène de grande ampleur »



« Les chats errants sont des chats domestiques nés dans de mauvaises conditions »



Il faut tout d'abord vérifier s'il s'agit d'un chat errant. En cas de recherches infructueuses, il convient de contacter la mairie de la commune où l'animal a été trouvé, afin que celle-ci prenne les dispositions nécessaires auprès de leur partenariat (*association, vétérinaire, fourrière*). S'il s'agit d'un chat errant blessé sur la voie publique, la prise en charge incombe encore une fois par le partenaire de la mairie. Le service de ramassage indiqué par la mairie pourra récupérer l'animal qui sera soigné par le vétérinaire attitré. A défaut, il est possible d'amener l'animal chez un vétérinaire même s'il n'est pas conventionné. Ce dernier vous fera signer un

+ 20 000

Nombre de descendants qu'un couple de chats peut reproduire en 4 ans

formulaire de dépôt avant de prendre en charge l'animal pour lui prodiguer les premiers soins d'urgence.

4. QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE CHAT LIBRE ET CHAT ERRANT ?



Depuis 1999, la loi prévoit que les chats errants, plutôt d'être conduits en fourrière où ils finissent souvent euthanasiés, puissent acquérir le statut de "chat libre" par la stérilisation et l'identification au nom d'une commune ou d'une association.

La stérilisation est un moyen plus humain de limiter la prolifération. Le statut donne le droit à ces chats peu sociables de vivre librement. Cette solution doit idéalement s'accompagner d'un nourrissage, d'un suivi sanitaire et de l'installation d'abris.

5. COMMENT AIDER UN CHAT ERRANT / LIBRE

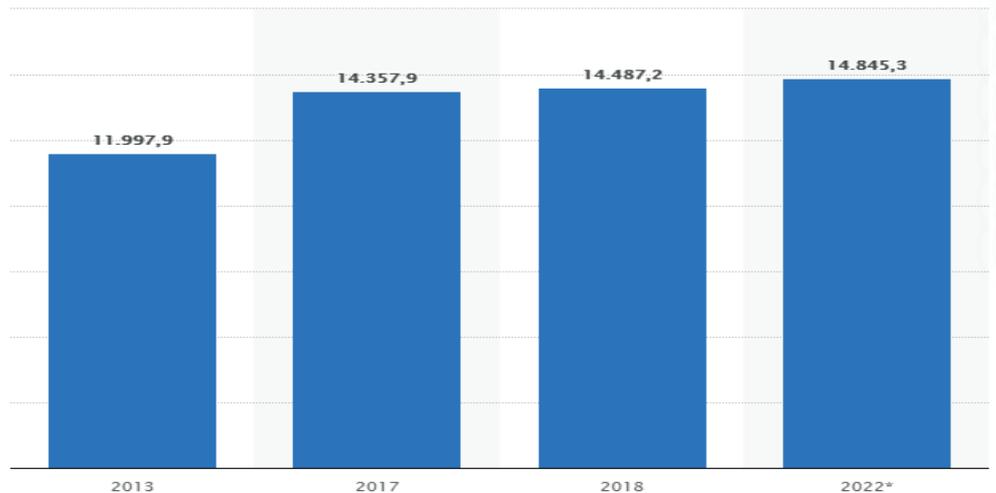
La vie d'un chat errant ou libre est un combat continu de survie. Sans humain pour lui donner de l'amour et des soins dont chaque animal domestique a besoin, le chat errant / libre, a une vie courte et généralement triste. Ils sont des millions en France, et beaucoup, ayant grandi sans contact direct avec les humains, ne sont pas suffisamment sociables. Trop "sauvages" pour être proposés à l'adoption. Pourquoi ?

Durant cette courte durée, le chat devient timide et reste souvent loin des étrangers, mais il est tout autant domestique que votre propre chat. Il devient sociable si on lui laisse assez de soin, de patience et de temps.

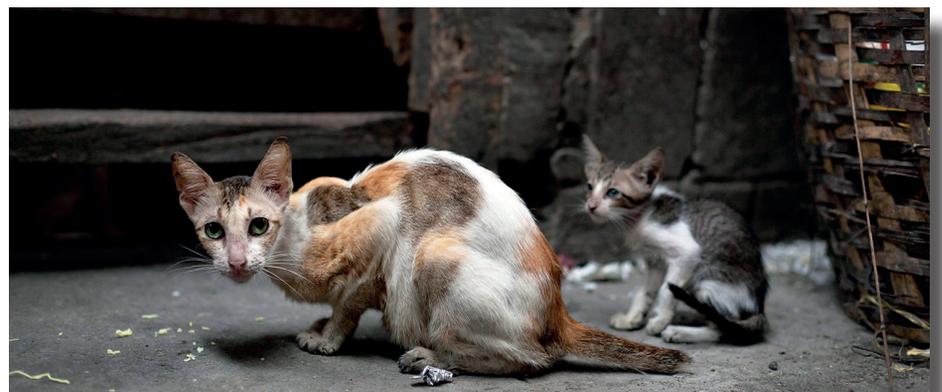
La stérilisation ainsi que l'identification des chats errants permet de les protéger en leur conférant un statut reconnu par la loi, tout en luttant contre la prolifération et du même coup contre les souffrances et maladies qu'ils subissent autant que contre les nuisances qu'ils causent.

Une seule stratégie efficace : la STÉRILISATION OBLIGATOIRE de tous les chats.

Population de chats domestiques en France en 2022
On estime la population des chats errants au double.



« Il vaut mieux avoir des chats stérilisés et en bonne santé, que des chatons tous les ans, malades et faméliques. »





La chenille processionnaire du pin

Environnement : *L'insecte le plus nuisible au monde*

Malgré son apparence innocente, la chenille processionnaire est l'un des insectes les plus nuisibles au monde. C'est une menace pour l'environnement, mais aussi pour l'homme. Au printemps, les colonies de chenilles font cycliquement leur apparition dans notre environnement et peuvent entraîner des troubles de la santé tels que des démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge ... La vigilance est donc de mise, il faut éviter tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.

MAIS ALORS, QUI SONT-ELLES VRAIMENT ?

Il s'agit en réalité des larves de plusieurs espèces de papillons de nuit appelés les thaumétopées. L'été les papillons déposent des centaines de larves au sommet de certaines espèces d'arbres, notamment les pins et les chênes.

70 à 300

C'est le nombre d'oeuf pondus par chenille femelle



En grandissant, la larve va effectuer trois mues qui la feront passer de **quelques millimètres à plusieurs centimètres**. Cette espèce de chenille est proliférative, invasive et constitue un véritable **sujet de préoccupation**. Dans les arbres, ces chenilles forment de vastes colonies vivant dans les nids de plus en plus dense pour se protéger de l'hiver. La nuit, elles sortent pour se nourrir de l'arbre. Sa vorace activité défoliatrice réduit la croissance, fragilise et **menace des forêts entières**. Elles ont également un impact sur l'Homme et les animaux. Se déplaçant au sol à la file indienne, jusqu'à plusieurs centaines d'individus, ces chenilles sont dotées

d'une toxine présente sur leurs poils, appelés soies, qu'elles libèrent lorsqu'elles se sentent en danger. Ces soies, en forme de harpon, peuvent se fixer sur l'épiderme, les yeux, les voies respiratoires de quiconque s'approche de l'insecte. Il suffit alors de se gratter pour qu'elles se cassent et diffusent dans l'organisme la protéine toxique, dont la plupart du temps **se traduit par une simple démangeaison accompagnée de boutons**. Cependant il est possible que cela conduise à un œdème et dans certains cas **très rares, un choc anaphylactique**, c'est-à-dire, une réaction allergique exacerbée nécessitant une hospitalisation. Les animaux sont les premières victimes de cette contamination. Curieux, ils ne manqueront pas de coller leur truffe ou la langue sur une belle procession de chenille. L'inflammation et l'œdème de la langue ou de la muqueuse buccale résultants, peuvent les empêcher de se nourrir ou de s'abreuver. **L'envenimation peut aller jusqu'à des nécroses sur toute la région buccale.**



Thaumétopée ou *thaumetopoea* : plus communément appelé **papillon de nuit**

COMMENT LES REPÉRER ?

Les processionnaires du pin sont brunes avec des tâches orangées. Recouvertes de poils, de couleurs blanches et visuellement soyeuses

1 million

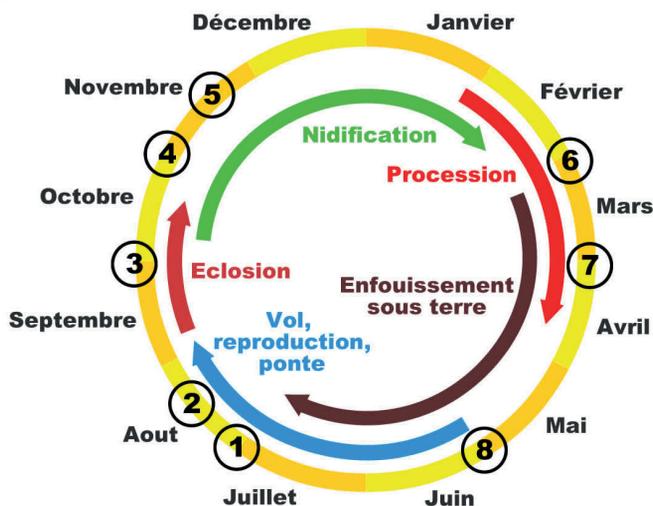
C'est le nombre de poils que peut avoir une chenille



Elles se repèrent aux cocons qu'elles construisent sur les pins ou les chênes. Au printemps, elles redescendent des arbres en procession pour s'enterrer dans le sol. Elles y resteront sous forme de chrysalide jusqu'au mois de juin

CYCLE BIOLOGIQUE :

Le cycle biologique de cet insecte est annuel, on peut le représenter en 8 étapes :



QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE LUTTE ?

Il n'existe aucun moyen pour se débarrasser définitivement des chenilles. Cependant, il vous est possible de couper ou brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et / ou nids. En cas d'attaque ponctuelle, sur les arbres facilement accessibles, il faut se protéger soigneusement contre les risques d'urtication. Néanmoins, ces chenilles fournissent une source alimentaire intéressante pour certains oiseaux, tels que les **Mésanges charbonnière**. Favoriser la présence de ces oiseaux en installant des nichoirs peut être une solution pour se prémunir contre cet insecte.

RISQUES EN CAS DE CONTACT : COMMENT RÉAGIR ?

En cas de contact avec la peau : **apparition dans les 8 heures** d'une éruption cutanée douloureuse avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau, mais aussi sur d'autres parties du corps. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.

En cas de contact avec les yeux : **développement après 1 à 4 heures** d'une conjonctivite.

En cas d'inhalation : les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des **éternuements**, des **maux de gorges**, des **difficultés à déglutir** et éventuellement des **difficultés respiratoires**.

En cas de contact par ingestion : il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes, tels que l'**hypersalivation**, des **vomissements** et des **douleurs abdominales**. Une personne qui a des contacts répétés avec les chenilles processionnaires, présente des réactions qui **s'aggravent à chaque nouveau contact**.

Dans le cas des animaux domestiques, si ces derniers se lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restant de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes. Dans un premier temps ils gémissent car ils ont mal, ils se mettent à baver et à avoir la langue qui gonfle et présente des tuméfactions avec un durcissement assez inquiétant. Sans soins, la langue peut virer au sombre voire violet, et une nécrose peut occasionnellement se produire. **UNE ACTION RAPIDE DU VÉTÉRINAIRE EST VITALE**

Alors si ces chenilles représentent bien un danger sérieux pour les enfants, les personnes allergiques et les animaux domestique, **il faut quand même relativiser et ne pas aller jusqu'à l'abatage de son arbre**. Il faut bien s'accommoder de ces chenilles et donc prendre toutes les mesures pour s'en protéger.



PERMANENCES SOCIALES

A.D.I.L (Amélioration de l'Habitat)

Mairie annexe en travaux : Rendez-vous dans les locaux de la Maison France Service *
2^{ème} et 4^{ème} mercredis: 9h00-12h00

AG2R

Mairie annexe en travaux : Rendez-vous dans les locaux de la Maison France Service *
4^{ème} vendredi : 9h-12h / 15h-17h

AITT

62 rue de Paris - Tel: **03 44 78 46 98**

ASSEDIC (Borne de consultation)

Centre Sociaux Éducatif, rue Foch
Tous les jours sauf le mercredi : 9h-12h / 13h30-17h
Tel: **03 44 78 66 91**

Assistants Sociales

Maison de la solidarité et des Familles
23 rue de Picardie
Prenez rendez-vous : 03 44 10 77 40
Avec Mme DEMAILLY, ESTEBAN et VARLEY

CAF

Maison France Service *
60 rue de Paris
Tous les mardis sauf pendant les vacances: 9h-12h / 13h30-16h

Permanence M.Frans DESMEDT

1^{er} ou 3^{ème} vendredi du mois, en mairie
Se renseigner de la date au : 03 44 19 29 53

CPAM

Locaux de la **Maison France Service ***
60 rue de Paris
Du mardi au vendredi : 9h30-12h30 / 13h30-17h

CRAM (Conseiller Retraite)

Locaux de la **Maison France Service ***
Jacques CUBALA
Prendre rendez-vous : 06 08 97 89 35

Epicerie Sociale / CCAS

Epicerie Sociale: Rue Mangin, dans les locaux du CCAS
Deux mardis dans le mois avec Mme BONNET sur RDV
Deux vendredis dans le mois, de 9h à 11h30
(distribution)

Entrée: rue Foch - ouvert tous les jours:
9h-12h / 13h30-17h30 *

Tel: **03 44 78 66 91**

Mail: ccas @mairie-saintjustenchaussee.fr

Maison de la Petite Enfance et multi accueil

rue de l'Abreuvoir
Point d'information sur les modes d'accueil et professions de la petite enfance
Prendre rendez-vous: 03 44 78 09 06

Pôle emploi

Mission locale, impasse de l'Abbaye
sur rendez-vous: 03 44 78 72 00

Secours Catholique

20 rue de Beauvais
1^{er} samedi du mois : 9h30 -11h
3^{ème} mardi : 9h30-11h
Mercredi : 14h30-16h30
Tel: **06 86 23 26 99**

Secours Populaire

Citée de Séréville
Distribution de colis, mardi et jeudi , ouvert tous les samedis tout public 18h30-20h
Tel: 03 44 78 84 12

Office National des Anciens Combattants (ONAC)

Délégué communal M. François MOONEN
sur rendez-vous 03 44 78 55 29

PERMANENCES JURIDIQUES

AVOCATS

Maître VRILLAC
Mairie annexe en travaux :
Rendez-vous en Mairie *
permanence le dernier samedi du mois
9h30-12h30

HUISSIERS

SELARL JURIJUST associé *
7 rue d'Amiens
Tel: 03 44 19 22 22
contact.sjc@comijust.com *
Bureaux ouverts du lundi au vendredi

NOTAIRES

Maître BOUTHORS & POILLY
28 rue des Vignes
Tel: 03 44 78 52 63
Bureaux ouverts du lundi au vendredi

* Modifications

MÉDICAL - PARAMÉDICAL

MÉDECINS GÉNÉRALISTES	Maison de santé " Les Vignes de l'Abbaye" 3 rue d'Oresmeaux - 03 44 50 87 00 Dr Boubal - Denancy - Doumayrou - Elfil - Gérard - Goes Osada et Rauzier Après 20h et le week-end, composez le 15 : le médecin régulateur vous orientera.
PHARMACIES	Pharmacie Centrale : 6 rue de Beauvais - 03 44 78 54 91 Pharmacie du Plateau Picard : Centre E.Leclerc - 03 44 68 08 38 * Pharmacie Pineau : 11 rue Jean Jaurès - 03 44 78 61 63 Pour vos urgences, composez le 3237 24h/24h.
INFIRMIER(E)S	Mmes Bridet - Delort - Lavae - Montagne - Roux - 4 rue de BEAUVAIS - 03 44 51 52 29 <u>Permanences</u> : Sans rendez-vous du lundi au samedi matin de 7h30 à 8h, 13h30-14h30 et de 18h45-19h30 Sur rendez-vous du samedi matin au dimanche soir et jours fériés. Mmes Decuigniere et Piesik - 1 bis impasse de l'Abbaye - 03 44 78 53 04 <u>Permanences</u> : de 7h30 à 8h et de 19h30-20h 7j/7j. Mme Loubes & M.Tuquet - 21 rue de Picardie - 06 85 68 27 02 <u>Permanences</u> : du lundi au vendredi de 7h-7h30 Dimanches et jours fériés sur rendez-vous. M.Theret et Mme Gerard - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00 <u>Permanences</u> : du lundi au samedi midi, de 8h30-9h et de 17h30-18h ou sur rendez-vous.
SAGES FEMMES	Mme Eslin - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00 Mme Fuestes - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
SOPHROLOGUES	Mme Dordonnat - 7 rue du Crinquet - 06 69 91 65 49 Mme Caulier - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
LABORATOIRE	Laboratoire d'analyse Cazeaud & Ferrandier - P.Lace René Benoist - 03 44 77 57 57
DENTISTES	Mme Chataignon - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00 M. Mariette - 16 rue Mangin - 03 44 78 51 10 Mme Jullemier - 5 impasse de l'Abbaye - 03 44 78 49 99 En cas d'urgence, les dimanches et jours fériés, composez le 15.
DIETETICIENNE	Mme Demoucron - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
AMBULANCES	Ambulances Assitance - 103 rue de la Libération - 03 44 78 59 61
MASSEURS KINÉS	Mme Dominguez Vazquez - M. Becq & M. Desnier - 3 boulevard V.Haüy - 09 84 07 96 16 Mme Gougeuil & M. Willot - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
PSYCHOLOGUE	Mme Chretinat - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
UROLOGUE	M. Cordier - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
OSTEOPATHES	Mme Gibert - 2 Place René Benoist * - 06 95 54 50 18 Consultation sur rendez-vous au cabinet ou à domicile. M. Willot - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00 Cabinet d'ostéopathie - 3 bis Boulevard V.Haüy M. Becq - 07 82 14 02 20 / M. Desnier - 07 69 77 12 71

* Modifications

MÉDICAL - PARAMÉDICAL

ORTHOPTISTE	Mme Bodics - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
PÉDICURES PODOLOGUES	Mme Delawarde Ducastel - Place René Benoist - 03 44 78 02 16 Mme Legrand - 10 rue Carnot - 03 44 78 63 54 Mme Gorelkine - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
CHIRURGIENS	Dr Vierset Chirurgie vasculaire - Dr Gatramiz & Dr Medvedi Chirurgie générale - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
CLINIQUE VÉTÉRAIRE	M. & Mme Letellier - Rue Jean Jaurès - 03 44 78 56 78
NÉPHROLOGUE	Dr Saraaj - MSP Les Vignes de l'Abbaye - 03 44 50 87 00
CENTRE D'AIDE A L'ADDICTION	SATO - 42/44 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Creil - 03 44 66 40 70 Permanence à la Maison de santé - 3 rue D'oresmeaux - 03 44 50 87 00 Le mardi toutes les 3 semaines de 10h-13h avec ou sans rendez-vous





Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance :

Héloïse GONDALLIER de TUGNY, née le 5 décembre 2019,
Nyna LORY, née le 11 décembre 2019,
Ily VILLAIN LENOIR, née le 18 décembre 2019,
Joshua MPOGOLO, né le 30 décembre 2019,
Fabio SCHOUPE, né le 2 janvier,
Manoa LEFEVRE, née le 9 janvier,
Kelsy VERMOTE, née le 13 janvier,
Mây TANG DECAGNY, née le 18 janvier,
Ouhane N'DIAYE, née le 22 janvier,
Maée BARBIER DELAVIER, née le 23 janvier,
Lilly BOUX, née le 25 janvier,
Tiago BLANCO Van VYNCKT, né le 26 janvier,
Valentin SAVAJOLS, né le 2 février,
Romy PLANQUE, née le 15 février,
Mona DERRIEN, née le 15 février,
Alicia CARLIER, née le 18 février,
Lyvan LECHKI VASSEAU, né le 20 février,
Kym LAVIGNE, née le 22 février,
Lyna CATTIAUX, née le 24 février,
Maxime DECORMEILLES CARON, né le 25 février,
Yélenna GUERARD BENOIT, née le 27 février,
Gabriel AMORY BORGNE, né le 1^{er} mars,
Tirara BENMALEK, né le 8 mars,
Léo TROUVE, né le 19 mars,
Constant DUHAMEL, né le 26 mars,
Anselme MASSART, né le 31 mars,
Léna MAILLARD, née le 7 avril,
Julyah CHOPIN, née le 9 avril,
Carla RICHER, née le 16 avril,
Elliot CARON, né le 21 avril,
Kenny DELACROIX, né le 26 avril,
Assia DIABY, née le 28 avril,
Mariétou SISSOKO, née le 3 mai,
Thibault VAUCHELLE, né le 4 mai,
Victoria RUIZ FIGUEREDO, née le 15 mai,
Louise, FACHEAUX, née le 6 juin.



Nous nous unissons à la peine des familles de :

Bernard CRÉBOIS, décédé le 14 décembre 2019,
Jocelyne CRUCIFIX, née DRAY, décédée le 15 décembre 2019,
Rosina SANJUAN Y MIRA, née D'AMORE, décédée le 19 décembre 2019,
Georgette MOUSSET, née DEGAND, décédée le 25 décembre 2019,
Gilbert HAYÉME, décédé le 25 décembre 2019,
Huguette BERNARD, née VÉNARD, décédée le 26 décembre 2019,
Jacques BARBIER, décédé le 30 décembre 2019,
Philippe UGOLIN, décédé le 31 décembre 2019,
Bernard BAUDU, décédé le 1^{er} janvier,
Yves CARLE, décédé le 2 janvier,
Huguette LECLERCQ, née CRÉBOIS, décédée le 16 janvier,
Geneviève PRUNIER, née BLOQUET, décédée le 18 janvier,
Colette CASTEL, née CRÉBOIS, décédée le 18 janvier,
Roger PRUNIER, décédé le 22 janvier,
Jean PÉRIER, décédé le 28 janvier,
Roland LEFEVRE, décédé le 29 janvier,
Juliette MANIER, née MAQUART, décédée le 31 janvier,
Virginie MANCHUETTE, décédée le 8 février,
Geneviève ROMAGNOLI, née ROUSSEAU, décédée le 27 février,
Raymonde SEGER, née MAURICE, décédée le 27 février,
Gilbert DUPUIS, décédé le 5 mars,
Madeleine FAUVERGUE, née BOURLET, décédée le 7 mars,
Colette MERIGAUD, née TOUPIN, décédée le 8 mars,
Josette LEQUEUX, née COULOIR, décédée le 25 mars,
Marie-Thérèse HONORÉ, née CANOT-BEGAT, décédée le 29 mars,
Claude FÉRÉ, décédé le 30 mars,
Robert PERINO, décédé le 30 mars,
Jean-Jacques ADES, décédé le 31 mars,
René HERMANT, décédé le 2 avril,
Nicole HAINSELIN, née DEVILLERS, décédée le 7 avril,
Juliette MERCIER, née BOUFFETTE, décédée le 11 avril,
Georges GALLOIS, décédé le 11 avril,
Gilbert DURIEZ, décédé le 13 avril,
France GREBERT, née PAILLERY, décédée le 17 avril,
Jean-Luc TIRON, décédé le 29 avril,
Philippe HEDHULIN, décédé le 30 avril,
Raymond FRANCOIS, décédé le 3 mai,
Michel MERCIER, décédé le 4 mai,
Henriette BRASSEUR, née FLAMENT, décédée le 10 mai,
Françoise ROUSSY, décédée le 26 mai,
Raymonde VAN LERBERGHE, née NICHON, décédée le 28 mai,
Jean KERLEAUX, décédé le 30 mai,
Odette LONGUE, décédée le 6 juin.

Anniversaire

Nous souhaitons un joyeux 100^{ème} anniversaire à
Mme Renée CARPENTIER, née CARON,
le 18 mai 1920



VIE PRATIQUE

Agenda

JUILLET

DU 10 AU 19

Municipalité

Fête foraine pour les enfants, Place Théron, du 10 au 19.

Tickets offerts par la mairie, valables le 15. Tickets 1/2 tarif le 17. Un ticket acheté un ticket offert le 19.

Ouverture le 10 à 20h.
- 03 44 19 29 29

MARDI 14

Municipalité

Cérémonie Patriotique du 14 juillet, début du cortège à 15h Place René Benoist. Verre de l'amitié, Place Général Leclerc
- 03 44 19 29 29

AOÛT

JEUDI 6

Donneurs de sang

Collecte de sang à la salle des fêtes de 14h à 19h.

Uniquement sur rendez-vous
au 03 28 54 22 58

LUNDI 31

Municipalité

Cérémonie de la Libération à 18h, Place René Benoist. Verre de l'amitié et remise de médailles, sous la halle couverte.
- 03 44 19 29 29

SEPTEMBRE

DU 1^{ER} AU 29

Médiathèque Anne Frank

Exposition de Marie-France Annasse, artiste plasticienne sur " La Maison des esprits ".

Entrée gratuite

Réservations : 03 44 19 35 28

DU 5 AU 6

ACLES Raid Aventure

Raid Orient'Oise, nouvelle édition avec le Championnat de France ! Plus d'informations sur le site internet : <http://www.orientoise.com/>

DIMANCHE 6

Club des aînés

Thé dansant à 13h30 à la salle des fêtes. **Entrée 10 €**
Inscriptions et réservations au 03 44 78 83 78

VENDREDI 18

Médiathèque Anne Frank

Intervention de Martine Van Woerkens Mutter autour de l'exposition " Maison des esprits " à 20h30.

Entrée gratuite

Réservations - 03 44 19 35 28



ST JUST-EN-IMAGE

